

**ARRÊTÉ DEP-2024-212 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE  
PROFESSIONNELLE TOURNAGE EN CERAMIQUE**

**Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :**

**Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

**Vu** l'arrêté du 20 août 1993 portant création du certificat d'aptitude professionnelle tournage en céramique ;

**Vu** l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

**- ARRÊTE -**

**Article 1** : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle tournage en céramique pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris, Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Marc BREGUET, professionnel

Vice-présidente :

Madame Ibtissem HADRI-LOUISON, enseignante

Enseignantes :

Madame Lucie ANGELEAU

Madame Nelly CHABALIER

Professionnelles :

Madame Cécile QUEGUINER

Madame Luna SALINAS

**Article 2** : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.



Frédéric MULLER